

Procès-verbal
des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 2

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize le douze avril à 20h le conseil municipal régulièrement convoqué le 5 avril 2016, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance : M. Joseph BUR, M. Jean-Luc KAPFER, Mme Marie-Laure PFEIL, Mme Nathalie ANTONI, Mme Laurence BENDER, Mme Richarde BONATI-VELTEN, Mme Simone LATOURNERIE, Mme Estelle OHLMANN, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membre entré en cours de séance : M. Jean-Noël BURG au point n°6 "Budget primitif de l'exercice 2016".

Membre absent excusé : Mme Tania LAZARUS.

Membre absent non excusé : M. Sébastien FUCHS.

n°1.- Délibération 2016/21 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)**objet : Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Marie-Laure PFEIL comme secrétaire pour la séance de ce jour.

n°2.- Délibération 2016/22 (Finances locales – décisions budgétaires)**objet : Restructuration et extension de l'école primaire : autorisation de programme et crédits de paiement**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de l'adoption du projet de restructuration et d'extension de l'école primaire de Batzendorf au cours de la séance du 24 mars 2015, il a été décidé de réaliser cette opération d'investissement, après la phase préliminaire des études, selon une procédure de gestion pluriannuelle à compter de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
↳ vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement afférents, portant sur la réalisation de l'opération de restructuration et d'extension de l'école primaire, ainsi que détaillé ci-après :

Intitulé et numéro de l'opération	Montant global de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Restructuration et extension de l'école primaire (01)	3 752 331 € TTC	407 162 € + 166 306 € (opération sous mandat)	1 863 553 € + 761 170 € (opération sous mandat)	393 440 € + 160 700 € (opération sous mandat)

- ↳ dit que ces dépenses seront équilibrées selon le plan de financement prévisionnel suivant :
- Etat (D.E.T.R. + fonds de soutien à l'investissement local) : 611 910 €
 - Electricité de Strasbourg au titre du plan d'accompagnement à projet : 114 154 €
 - Département du Bas-Rhin : 92 256 €
 - Région : 30 000 €
 - Député (réserve parlementaire) : 20 000 €
 - *Communauté de Communes de la Région de Haguenau (remboursement part périscolaire – opération sous mandat) : 1 088 176 €*
 - Part communale (ressources propres et emprunt) : 1 795 835 €

n°3.- Délibération 2016/23 (Finances locales – décisions budgétaires)

objet : Affectation des résultats 2015

Le Maire précise qu'en vertu de la loi du 28 décembre 1999 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Au vu du compte administratif 2015, présentant un résultat excédentaire de 577 750,24 € à la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter un montant de 412 898 € au compte de réserve 1068 (solde des restes à réaliser – excédent d'investissement) et le surplus, soit 164 852,24 € en report à nouveau.

n°4.- Délibération 2016/24 (Finances locales – subventions)

objet : Affectation du produit de la location de la chasse 2016

Le Maire informe le Conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'assurance accidents agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- ↳ de ne pas affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations 2016 de la Caisse d'assurance accidents agricoles ;
- ↳ d'abandonner 50 % du produit de la location de la chasse 2016, à savoir 1 837,67 €, à l'Association Foncière de Batzendorf par le biais d'une subvention.

n°5.- Délibération 2016/25 (Finances locales – fiscalité)

objet : Impôts locaux 2016 – vote des taux communaux

Au regard de l'état n° 1259 fourni par les services fiscaux, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales (impôts ménage) pour 2016 et le total du produit fiscal à taux constants.

Après avoir délibéré sur le produit fiscal attendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases prévis. 2016	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	13,26	13,79	918 400	126 647
Taxe Foncière Bâtie	12,35	12,84	646 900	83 062
Taxe Foncière Non Bâtie	42,03	43,71	52 000	22 729
			Total	232 438 €

n°6.- Délibération 2016/26 (Finances locales – décisions budgétaires)**objet : Budget primitif de l'exercice 2016**

Le Maire présente au Conseil municipal les orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)	711 440,79 €	711 440,79 €
Investissement (vote au niveau du chapitre sans opération)	972 310,95 €	972 310,95 €

n°7.- Délibération 2016/27 (Finances locales – divers)**objet : Restructuration et extension de l'école primaire : plan de financement prévisionnel détaillé**

Le Maire fait savoir au Conseil municipal que dans le cadre des dossiers de subventions déposés auprès de l'Etat portant sur la restructuration et l'extension de l'école primaire les services préfectoraux sollicitent une délibération détaillée du plan de financement arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, conformément à la délibération du 22 mars 2016 arrêtant le coût estimatif global de l'opération de restructuration et d'extension de l'école primaire avec création d'un périscolaire à 3 145 661 € H.T., le plan de financement prévisionnel ainsi détaillé :

Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.	511 910 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement local	100 000 €
Subvention octroyée par Electricité de Strasbourg au titre du plan d'accompagnement à projet	114 154 €
Subvention sollicitée auprès du Département au titre du contrat de territoire	92 256 €
Subvention sollicitée auprès de la Région au titre des dispositifs construction bois et rénovation globale basse consommation	30 000 €
Subvention sollicitée auprès du Député au titre de la réserve parlementaire	20 000 €
Reversement de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau au titre de la part périscolaire	912 242 €
Commune – autofinancement :	
fonds propres	273 020 €
+ emprunt	1 092 079 €